

LETTRE OUVERTE A MAITRE ERIC DUPOND-MORETTI

Bordeaux, le 12 septembre 2017

Cher Maître,

A l'occasion d'un débat télévisé diffusé par France 5 le 6 septembre dernier, dans le cadre de l'émission « Le monde d'en face », vous avez été amené à proposer la suppression de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) incapable de former, à vos yeux, nos futurs magistrats, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.

A l'appui de votre « intime conviction », vous évoquez des comportements professionnels inacceptables de trop nombreux magistrats que vous avez eus à connaître, tout en admettant qu'il ne s'agit pas de la totalité de la magistrature et que certains font heureusement preuve de compétence et d'humanité.

Vous estimez que seul un avocat ayant au moins dix années d'exercice pourrait devenir un bon magistrat car le sens de l'humain ne s'apprendrait pas dans une école et que la France est le seul pays au monde à avoir recours à une école telle que l'ENM pour former les juges et les procureurs.

Je vous sais trop attaché au principe du contradictoire et à la recherche de la vérité pour vous contenter d'un jugement aussi expéditif, aussi peu motivé et fondé sur une méconnaissance manifestement totale de la pédagogie mise en œuvre à l'ENM.

Vous connaissez mon attachement à l'exercice des droits de la Défense et mon profond respect pour la profession d'avocat. Mais mettre en cause de la sorte la formation des magistrats me paraît indigne de l'idéal de Justice que nous partageons et exige une réponse qui, je l'espère, sera de nature à nourrir votre réflexion et à rétablir la vérité.

Nous savons tous qu'aucune profession n'est à l'abri de comportements individuels défailants, contraires aux règles déontologiques, pas plus les avocats que les magistrats et il convient de les dénoncer fermement, comme vous le faites à juste titre.

Pourtant, a-t-on déjà proposé la suppression des centres de formation des avocats au prétexte que certains d'entre eux auraient eu un comportement contraire aux principes régissant votre profession ?

Siège

Direction, Recrutements, Formation initiale et Recherche, Secrétariat général

10, rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 00 10 10 - Fax : 05 56 00 10 99

www.enm.justice.fr

Antenne parisienne

Direction, Formation continue, Formations professionnelles spécialisées, Département international

8, rue Chanoinesse - entrée : 3 ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris
Tél : 01 44 41 88 20 - Fax : 01 44 41 88 21

A-t-on déjà proposé d'interdire l'exercice de la profession d'avocat aux jeunes étudiants tout juste sortis de l'Université au prétexte que le sens de l'humain ne s'apprend pas ou alors doit-on en déduire que défendre n'exige aucune qualité humaine ?

Vous ignorez sans doute qu'un magistrat sur deux recruté en France a eu une vie professionnelle antérieure à son intégration dans la magistrature et parmi eux de très nombreux avocats qui saluent unanimement la qualité des enseignements dispensés à l'ENM en les comparant souvent à l'insuffisance de ceux dont ils ont bénéficiés lorsqu'ils étaient élèves-avocats.

L'École nationale de la magistrature est une école de la République totalement ouverte sur la société qui l'entoure, en prise directe avec les attentes des citoyens et qui œuvre pour la diversité des recrutements et de la formation des magistrats.

C'est à ce titre qu'outre le stage en cabinet d'avocat de trois mois que chaque élève-magistrat effectue, l'École accueille tous les ans des élèves-avocats pour une formation commune pendant toute la scolarité à Bordeaux. De même, les multiples partenariats qu'elle a su nouer avec les organes représentant votre profession (Conseil national des barreaux, Conférence des Bâtonniers, Barreau de Paris) témoignent de la volonté partagée de développer un respect et une connaissance mutuels de nos missions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de très nombreux avocats interviennent tout au long du parcours de formation des magistrats.

Vous déplorez et je partage pleinement votre point de vue, une certaine dégradation des relations entre avocats et magistrats mais l'ENM n'y contribue nullement, bien au contraire et je crains que vos propos n'attisent encore ces tensions qui préjudicient toujours aux justiciables et finalement à la qualité de la Justice.

Depuis 2009, l'École a profondément modifié sa pédagogie en créant huit pôles de formation et notamment le pôle « Humanités judiciaires », au sein duquel les principes de loyauté et de respect du justiciable, qu'il soit victime, témoin ou prévenu sont enseignés en recourant à de très nombreuses personnalités extérieures à la magistrature (psychologues, psychiatres, sociologues, journalistes, travailleurs sociaux...). Je précise au demeurant que la doyenne du pôle « Vie économique et sociale » est une ancienne Bâtonnière du barreau de Paris.

Les élèves apprennent à décortiquer les dossiers quelle que soit leur complexité, dans tous les domaines de l'activité judiciaire et dans toutes les fonctions qu'ils seront amenés à exercer (substitut du procureur, juge d'instance, juge des enfants, juge d'instruction, juge de l'application des peines, juge de grande instance) afin d'être en mesure de prendre des décisions motivées en Droit et respectueuses des parties.

Ils sont en outre spécialement formés à l'audition des victimes, notamment lorsqu'elles sont mineures et ils apprennent à mettre en œuvre des politiques communes avec tous les partenaires de l'institution judiciaire (collectivités territoriales, préfectures, professions judiciaires, associations...).

A l'occasion d'ateliers de déontologie, les élèves-magistrats sont également confrontés à des situations très concrètes, au cours desquelles des comportements professionnels contraires à l'éthique sont étudiés et discutés.

Leur aptitude est évaluée pendant toute leur formation, tant sur le plan déontologique que sur le plan technique et un jury, indépendant de l'Ecole comprenant parmi ses membres un avocat, décide après 31 mois de formation composée à 70% de stages, de leur intégration dans la magistrature.

Enfin, contrairement à ce que vous affirmez, l'ENM est un modèle reconnu et envié à l'étranger.

Ainsi en 2016, elle a contribué à la formation de 3906 magistrats venant du monde entier, a effectué 171 missions d'expertise à l'international et a reçu 34 délégations. Elle conçoit et met en œuvre des actions de coopération tendant à la création ou au renforcement d'écoles de la magistrature étrangères et préside depuis plus de 3 ans le réseau européen de formation judiciaire.

Convaincu que vous aurez le souci de confronter vos préjugés qui me paraissent caricaturaux sur la formation des juges et des procureurs en France avec la réalité de l'Ecole nationale de la magistrature à Bordeaux, je serai très heureux de vous y accueillir, car je crois que vous ne vous y êtes jamais rendu, afin de vous la présenter et d'en débattre.

Soyez assuré, Cher Maître, de mes sentiments les plus cordiaux.

Olivier LEURENT

Directeur de l'ENM

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Olivier Leurent'.